



Comité de soutien hôpital de Decize



UL Sud Nivernais

## Réflexion en cours de la Santé sur le Sud Nivernais

**Le Sud-Nivernais fait partie d'un des 1er déserts médicaux de France**  
avec 8,1 médecins pour 10000 habitants (10,5 nationalement)

Connaissez vous la différence entre «centre de santé» et «maison de santé» (voir page 4) :

Les centres de santé mettent à votre disposition 1 équipe médicale de haut niveau, tout en assurant une médecine de proximité sans dépassement d'honoraire et qui applique **le tiers payant** (pas d'avance d'argent), les **personnels sont salariés** du centre de santé.

Les aides dans le cadre des déserts médicaux sont attribuées au centre de santé et non à l'individu.

Il existe 1750 centres de santé en France, qui sont gérés soit par des collectivités, soit des mutuelles, soit des établissements de santé public, etc ...

### **Déjà 2 centres de santé dans le Sud-Nivernais,**

Imphy (1 médecin généraliste salarié) et La Machine (dispensaire minier ouvert à tout public), avec 10 salariés dont un médecin généraliste.

La Secrétaire d'État à la santé en a vanté le mérite par ses paroles lors de sa visite : « *c'est l'avenir dans la santé pour la France* ».

Suite au désert médical en Saône et Loire, le Conseil Départemental reconnaît que le soutien de projets d'installations de médecine libérale comme les « maisons de santé » est une erreur. Compte tenu de l'échec constaté, ce Conseil a pris une décision courageuse et novatrice, **la création d'1 réseau de centres de santé territoriaux de proximité** adapté au besoin de la population, (4 Centres de santé dotés chacun de 5 annexes pour irriguer les territoires au plus près des habitants), sans pour autant vouloir concurrencer la médecine libérale en place, bien au contraire vouloir la compléter.

Cette création a été décidée en concertation avec tous les organismes de santé sur le territoire.

**Alors pourquoi pas dans la Nièvre**, quand nos représentants, (se disant de gauche), veulent continuer d'installer des « maisons de santé », notamment à Imphy et Decize, à grand renfort de subventions issues des fonds publics, avec des personnels libéraux où chaque « maisons de santé » est en concurrence afin de recruter le peu de volontaires disponibles, au détriment des besoins urgents par territoires.

80% des usagers veulent un **service public de santé**.

**9% seulement des nouvelles générations** de jeunes médecins cherchent à s'installer en libéral.

La plupart de ces jeunes veulent travailler en groupe (en contact avec les autres professionnels de santé rattachés à un centre hospitalier), avec un service administratif afin d'éviter les contraintes, avoir une vie sociale décente, donc tout ce qui correspond à un **centre de santé**, pour le Sud-Nivernais, le centre hospitalier de Decize doit être le pôle de rattachement des Centres de santé de ce territoire.

Dans les maisons de santé le tiers payant est **facultatif**, les personnels sont libéraux et indépendants en étant uniquement locataire de la maison de santé et peuvent percevoir directement les aides dans le cadre de déserts médicaux.

Avant de parler de nouvelles constructions de maison de santé à Decize et Imphy, ne faudrait-il pas faire l'inventaire des surfaces du service public inoccupées ou sous occupées (notamment les bâtiments hospitaliers de Decize), de même que du matériel sous utilisé.

Les études menées par ces 2 municipalités n'ont pris en compte que des besoins et souhaits des professionnels **sans tenir compte (volontairement) des attentes, des besoins et souhaits des usagers du Sud-Nivernais**, d'ailleurs qui décide, la municipalité, la ComCom, le département, la région ?

Nos demandes (comité de soutien et syndicat CGT) de RDV aux élus locaux restent sans réponse.

À l'heure actuelle les maisons de santé sont créées à grand renfort d'argent public, sous forme de subventions, quand en même temps on réduit de 2,2 milliards le budget santé, alors qu'il existe des lieux publics inoccupés.

Le déficit de la sécurité sociale est, avant tout, dû au chômage, au bas salaires et aux exonérations de cotisations sociales (45milliards/an sans incidence sur les suppressions d'emplois, sans oublier le CICE 20 Milliards/an et le CIR 18milliards sur 5 ans), tout en provoquant le transfert sur les mutuelles.

Ces « maisons de santé » après construction restent souvent vides ou sous occupées.

Pourquoi les libéraux n'ont-ils pas les mêmes contraintes, (astreintes, tarifs, etc...) que le service public?

Est-il normal que les projets pour les besoins des usagers dans le domaine de la santé ne soient pas étudiés, créés (ou construit) par l'ARS et la Sécurité Sociale, qui possède toutes les clefs, plutôt que par les collectivités locales ou la mutualité, ou de mutuelles voire d'associations d'usagers ?

A quand une obligation d'implantation des professionnels de santé par rapport au besoin des territoires, en sachant que le besoin n'est pas seulement de généralistes mais aussi la médecine scolaire, la médecine du travail, les 2 en déficit ?

Le Ministère de la santé veut modifier le fonctionnement des services d'urgences de proximité (déjà en les changeant de nom « *centres de soins non programmés* » afin de mieux les fermer), en imposant un seul médecin urgentiste.

Nous pouvons dire aujourd'hui que :

l'urgence vitale n'est plus une priorité par le délai d'intervention qui devient un délai « raisonnable », ce qui se traduit par la mise en place d'un seul urgentiste avec un médecin urgentiste d'astreinte, sans règlement de temps d'intervention et de distance.

Ce médecin d'astreinte pourrait être remplacé par un médecin non occupé dans l'établissement d'où une perte totale de savoir faire (pas de formation urgentiste). Nous pouvons signaler un courrier du syndicat CGT du CHU de Dijon à la directrice générale du CHU de Dijon, faisant ressortir un complet dysfonctionnement du 15 (SMUR) et des urgences du samedi 30/06/18 au 01/07/18 par un manque de médecin régulateur pour le 15 et un manque d'urgentiste pour les urgences (connu dès le 26 Juin 18 par l'administration), qui aurait pu être très dangereux pour les usagers.

**L'administration est complètement irrationnelle dans la gestion des besoins de ces 2 services, mettant en danger les vies d'autrui.**

Pour la Nièvre le centre 15 relayé par Dijon les nuits du 22 au 24 Juin 2018 a entraîné des difficultés majeures : délais de décroché trop long ne correspondant pas aux délais recommandés pour les SAMU des centres 15, **ce qui veut dire qu'avec le transfert du 15 sur Dijon la vie des usagers Nivernais est en DANGER .**

Les gouvernements successifs en voulant **rentabiliser** la santé ont largement contribué à la détérioration des conditions de travail dans les établissements. L'évolution démographique et les réductions « dites » de dépenses de la santé, les réductions programmées des professionnels de santé sont incompatibles, d'où l'apparition de la souffrance au travail, qui bien entendu se répercute sur les usagers.

Face au chômage de masse et au besoin de santé il faut supprimer le « numerus clausus » (nombre de médecins formés chaque année), afin qu'il y ait plus de médecins.

1972 51 millions d'habitants 8588 places

1992 57 millions d'habitants 3750 places

2018 67 millions d'habitants 8205 places

Le Numerus Clausus a diminué dans le but de maîtriser les dépenses de santé et le projet régional de santé (PRS) 2018-2022 va encore amplifier la désertification médicale.

Si cela représente un coût d'éducation supplémentaire, ça justifie l'obligation d'exercer un certain nombre d'années dans un secteur désertique en France, même pour certains avant de pouvoir partir à l'étranger.

## **La santé doit-elle être un coût ?**

Pour nous, NON, elle doit être un **service public**

La recherche de bénévoles en mesure d'apporter une aide riche pour construire l'avenir de la santé dans le Sud-Nivernais par le biais du service public (comme le souhaite 80% des Français) est lancée, vous pouvez vous inscrire par mail ou téléphone aux adresses suivantes :

[Comité de soutien Hôpital de Decize](#)  
[UL CGT Sud-Nivernais](#)

[djlloulidda@sfr.fr](mailto:djlloulidda@sfr.fr)  
[ulcgtsn@gmail.com](mailto:ulcgtsn@gmail.com)

07 77 33 06 91  
03 86 25 55 69  
les mercredis